

Pour une formation universitaire et professionnelle des enseignants

La conférence des directeurs d'IUFM se félicite de la prise de décision politique de reconnaître la formation initiale des enseignants par un diplôme universitaire de master. Cela correspond à l'une de ses demandes récurrentes depuis plusieurs années.

Cela entérine un état de fait : les enseignants reçoivent cinq années de formation post baccalauréat dont la grande sélectivité des concours garantit le haut niveau de qualité.

Ancrée désormais à la recherche, comme toute formation de master, la formation devrait encore élever globalement le niveau de qualification des enseignants français et faciliter leur mobilité européenne en alignant leur niveau de diplôme sur celui en usage dans les autres pays de l'Union.

Le recrutement des enseignants à l'issue de deux années de master fait écho à l'une de nos analyses qui considère la place du concours au beau milieu du processus de formation comme un obstacle à la qualité de cette dernière.

Aujourd'hui, quatre années de formation académique, dont la dernière est une année de bachotage, sont trop fortement déconnectées d'une année de formation professionnelle, véritable année de surmenage pendant laquelle les professeurs débutants manquent de temps et de recul pour mener de concert formation et début d'exercice. Une telle organisation a l'inconvénient majeur de juxtaposer -sans les articuler- l'acquisition des savoirs académiques et celle des compétences professionnelles. Et il faut souligner, contre une opinion répandue, que ces dernières relèvent d'un haut niveau universitaire au même titre que les premières, même, et peut-être surtout, pour enseigner à de jeunes enfants ou à des publics réputés « difficiles ». Un cursus cohérent de master en deux années de formation universitaire articulant étroitement formation académique et formation professionnelle est donc nécessaire. Il devient aujourd'hui possible.

Sans doute un recrutement à bac+3 eut-il été préférable : à l'instar de la formation des médecins ou des ingénieurs, une formation est plus sereine et plus efficace si le recrutement sélectif se situe en amont. Un recrutement à bac+5 va inévitablement différer d'une année l'insertion dans la vie professionnelle, avec le risque de freiner la vocation des étudiants matériellement les plus en difficulté, voire de réduire le vivier des étudiants se destinant aux professions enseignantes. Des mesures d'aide socio-économique seront certainement nécessaires pour corriger ces probables effets.

Les IUFM sont en passe d'être tous intégrés aux universités. Ils sont une des composantes universitaires. Il n'y a donc plus lieu d'opposer les IUFM aux universités.

Il s'agit de mettre l'ensemble des ressources et des compétences actuellement réparties entre les IUFM et les autres départements universitaires au service de la construction d'une formation des enseignants qui dispense à la fois un très haut niveau de connaissances académiques et une compétence professionnelle efficace et adaptable aux évolutions à venir.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche peut aujourd'hui faire signe aux IUFM et aux autres départements universitaires pour qu'ils se mettent au travail et élaborent ensemble les maquettes de nouveaux masters, adaptés aux disciplines et aux niveaux d'enseignement, premier comme second degré, et répondant aux exigences tant académiques que professionnelles. Les IUFM et les départements universitaires disposent ensemble des ressources et de la volonté nécessaires pour y parvenir. Il est bien entendu nécessaire que toutes les universités, et pas seulement celles qui ont intégré un IUFM, puissent s'atteler à cette tâche.

La réussite de leur entreprise reste cependant tributaire des décisions qui seront prises par le ministère de l'Éducation nationale sur les contenus des concours. Si ceux-ci n'intégraient pas une part significative d'évaluation des compétences professionnelles des candidats, ces derniers résisteraient difficilement à la tentation du bachotage d'épreuves à caractère seulement académique.

Personne ne remet en cause la nécessité d'épreuves à caractère académique permettant de vérifier que les futurs enseignants maîtrisent pleinement les savoirs qu'ils auront à enseigner.

Les épreuves à caractère professionnel ne sont pas moins nécessaires. Enseigner requiert des aptitudes à la communication, à la relation, à l'organisation,... un sens de l'autorité qui doivent être vérifiés. Seule une épreuve pratique, dans une classe réelle, devant de vrais élèves, peut garantir la vérification de ces aptitudes. En effet, si l'on veut vraiment, comme certains, se prémunir contre le «pédagogisme», on ne doit pas se contenter d'une épreuve professionnelle qui se limiterait à la production par le candidat d'un discours sur la pratique, on doit exiger un passage à l'acte.

Le président de la République parle « d'exercice de l'autorité devenu plus difficile », de «complexité croissante» de la mission des enseignants, d'exigence de «pédagogies de plus en plus différenciées». Ce sont là des réalités qui plaident pour une formation professionnelle et académique de haute qualité dans laquelle les composantes IUFM des universités ont toute leur place.

Par contre, mettre en place des masters à caractère exclusivement académique, renvoyant la formation professionnelle au compagnonnage pendant la première année d'exercice reviendrait à fragiliser davantage les jeunes enseignants et à appauvrir la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves qui leur sont confiés. Dans toute profession, tout début de carrière nécessite une formation d'adaptation au poste de travail ; les collègues proches peuvent alors jouer un rôle non négligeable, mais cela ne se substitue pas à une formation initiale de qualité et n'en dispense pas.

En tant que composantes des universités, et en collaboration étroite avec les autres composantes, les IUFM sont prêts à relever le défi de l'élévation qualitative de la formation des enseignants. Pour les IUFM, ce ne sera pas –comme certains en rêvent- une fin, mais un nouveau départ.

Conférence des Directeurs d'IUFM

2 juin 2008